

AR Prefecture

006-210601233-20231206-044-DE

Reçu le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du : mercredi 06 décembre 2023

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES  
--  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE  
--  
CANTON DE  
CAGNES-SUR-MER-2

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,  
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :

Date d'envoi : 30 novembre 2023

Date d'affichage : 30 novembre 2023

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : **12 DEC. 2023**

Affichée en mairie le : **12 DEC. 2023**

Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT AVEC LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES - ACCUEIL  
DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP  
DANS LES STRUCTURES ET SERVICES DE  
DROIT COMMUN**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	28	33	5	2

Pôle / Service : Direction de la petite enfance

Délibération N° : DCM20231206\_44

Rapporteur : Monsieur VAÏANI

Secrétaire de séance : Madame HALIOUA

Le mercredi 06 décembre 2023 à 16H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danièle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Éric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Alexandra **DEY**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Madame Sandrine **BELOT**, Madame Patricia **CANESTRIER**

**Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :**

Madame ESPANOL à Monsieur BONFILS  
Monsieur RADIGALES à Monsieur SEGURA  
Madame NESONSON à Monsieur ELBAZ  
Madame GUERRIER BUISINE à Madame FRANQUELIN  
Madame RAMELLA-VICENTE à Monsieur PAUSELLI

**Absent(s) :**

Monsieur DOMINICI, Monsieur MOSCHETTI

**Mes chers collègues,**

Le développement et une meilleure accessibilité des établissements d'accueil de jeunes enfants à des publics rencontrant des besoins spécifiques constituent un enjeu majeur de la convention d'objectifs et de gestion

006-210601233-20231206-044-DE

Recu. le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES ET SERVICES DE DROIT COMMUN

signée pour la période 2018-2022 entre la Commune de Saint-Laurent-du-Var et la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans son prolongement, la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes souhaite signer avec la commune de Saint-Laurent-du-Var une convention d'objectifs et de financement pour l'année 2023 qui encadre les modalités d'intervention et de versement des Fonds Publics et Territoire visant à soutenir une démarche spécifique en faveur de l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Les projets financés devront structurer une dynamique entre les acteurs des milieux ordinaires et spécialisés, participer à la détection précoce, apporter une réponse d'accueil au plus près des besoins des parents et soutenir les établissements et services qui accueillent les enfants porteurs de handicap.

Le financement accordé couvre jusqu'à 80 % des dépenses engagées pour atteindre ces objectifs dans la limite de 24 700 euros.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale de la Famille, Petite Enfance, Éducation, Animation, Jeunesse qui s'est tenue le 27 novembre 2023.

**Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :**

**APPROUVER** le projet de convention d'objectifs et de financement, annexé à la présente, relatif à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2023 ;

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le projet de convention d'objectifs et de financement relatif à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de financement, annexé à la présente, relatif à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2023 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet de convention d'objectifs et de financement relatif à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2023.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME  
**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var**  
**Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes**  
**Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Joseph SEGURA

